



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Région REUNION

DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DE LA REUNION

* * *

ARRETE n°2006/ 3 402
portant modification des membres de la commission régionale
de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux,
des affections iatrogènes et des infections nosocomiales
de la région REUNION

Le Préfet de la Région REUNION ,
Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1142-5, L. 1142-6, R 790-41, R. 790-42 et R. 790-43 ;

Vu la candidature de Mme Corinne ROBACZEWSKI en tant que membre titulaire, en remplacement de Mme Bérengère LEGROS,

Vu la proposition de M. le Président du Tribunal de Grande Instance de St-Denis de la Réunion en date du 18 juillet 2006 de nommer M. Jean-Pierre NIEL en qualité de suppléant, en remplacement de Mme Sophie PARICARD,

Sur proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Sont désignés comme membres de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de la Région Réunion au titre des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels :

- 1) Mme Corinne ROBACZEWSKI, titulaire, en remplacement de Mme Bérengère LEGROS
- 2) M. Jean-Pierre NIEL, suppléant, en remplacement de Mme Sophie PARICARD

ARTICLE 2 :

La liste des autres membres composant la commission régionale de conciliation de la Réunion est sans changement.

ARTICLE 3 :

La Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 18 septembre 2006